

PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 08 JANVIER 2026

Le 08 janvier 2026 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 31 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. PELLECUER Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 9 - Quorum atteint

**Présents** : PELLECUER Paul – BERTHIER Béatrice – BOIREAU Yann – GUICHARD Nicolas - LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – SONDAZ Elodie – VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

**Excusés** : ANXIONNAZ Vincent – THOMAT Stéphane

**Absentes** : ANXIONNAZ Anne-Marie – FRAMMOLINI Julie

Mme Béatrice BERTHIER est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Visio avec Hugo Bérard de l'ASDER pour l'étude d'implantation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux
  - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
  - Salle polyvalente : modalités et tarifs pour l'utilisation en journée durant la semaine
  - Protocole d'accord pour le mur à Feindaille
  - PPMS unifié de l'école des Chapelles
  - SDES 73 : motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »
  - Communication des demandes d'urbanisme
  - Questions et communications diverses
- ~~~~~

*VISIO AVEC HUGO BÉRARD DE L'ASDER POUR L'ÉTUDE D'IMPLANTATION DE  
PANNEAUX SOLAIRES SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Présentation par M. Hugo BERARD de l'ASDER de Chambéry d'une étude sur l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les 5 bâtiments communaux.

Même si tous les projets sont réalisables technique, les bâtiments de la mairie et de la salle polyvalente s'avèrent les plus intéressants tant en termes de rentabilité qu'en termes d'investissement (amortissement sur 10 ans et possibilité de mettre en place un système d'autoconsommation collective au bénéfice de l'école)

*APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction du procès-verbal du 11 décembre 2025, il est arrêté par tous les membres présents.

Arrivée de Liliane MILLERET

## *SALLE POLYVALENTE : MODALITÉS ET TARIFS POUR L'UTILISATION EN JOURNÉE DURANT LA SEMAINE*

*Rapporteur : M. VERNON Nicolas*

*Délibération n°2026-01*

Actuellement, la salle polyvalente est proposée à la location pour divers évènements à caractère public ou privé se déroulant le week-end.

Afin de favoriser une vie sociale active sur la commune des Chapelles, le Conseil municipal souhaite rendre possible la location de cette salle en journée durant la semaine pour des créneaux d'utilisation se déroulant entre 8h00 et 19h00, pour des évènements à caractère non festif et sans activité de restauration.

Le projet de convention d'utilisation est approuvé avec les tarifs suivants :

- 20€ par créneau de temps n'excédant pas la demi-journée (soit 5 heures) pour une utilisation périodique se répétant au minimum 4 fois au cours d'un trimestre ;
- 30€ pour un créneau de temps n'excédant pas la demi-journée pour une utilisation ponctuelle ;
- 40€ pour un créneau de temps excédant 5h d'utilisation au cours de la journée (soit entre 8h et 19h).

Pour : à l'unanimité

## *PROTOCOLE D'ACCORD POUR LE MUR A FEINDAILLE*

*Rapporteur : M. GUICHARD Nicolas*

*Délibération n°2026-02*

Dans la nuit du 24 janvier 2024, un sinistre est survenu au 56 chemin du Col du Palet – Hameau de Fendaille, se matérialisant par l'effondrement partiel d'un mur bordant la propriété de Monsieur BILLAT et le chemin du Col du Palet appartenant à la COMMUNE DES CHAPELLES.

Un rapport d'expertise d'assurance a été diffusé indiquant que l'origine précise de cet effondrement partiel du mur n'était pas identifiée.

Depuis lors, les parties se sont rapprochées et souhaitent trouver un accord amiable.

Le Conseil municipal approuve le protocole d'accord partageant les responsabilités pour moitié.

Pour : à l'unanimité

## *PPMS UNIFIÉ DE L'ÉCOLE DES CHAPELLES*

*Rapporteur : Mme SONDAZ Elodie*

*Délibération n°2026-03*

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est un document opérationnel qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans les écoles dès lors que survient un évènement majeur et en attendant l'arrivée des secours. Les deux plans qui existaient, par le passé, relatifs aux risques majeurs, d'une part et à l'attentat-intrusion, d'autre part ont été réunis, faisant du P.P.M.S un document unique.

Le Conseil municipal approuve ce P.P.M.S élaboré par la Directrice de l'école.

Pour : à l'unanimité

## *SDES 73 : MOTION RELATIVE A LA COMPÉTENCE « DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ »*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2026-04*

Le Conseil municipal soutient le SDES de la Savoie dans sa demande au Gouvernement de :

- Renoncer au projet de faire du département le chef de file des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, sans préciser en quoi cette évolution pourrait consister plus concrètement ;
- Maintenir la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive du bloc communal (hormis pour les deux départements concernés à titre dérogatoire), en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation qui fonctionne en ayant fait les preuves de son efficacité.

Pour : à l'unanimité

## COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : M. VEROLLET Cédric

- Point sur les dossiers examinés en commission : déclaration préalable
  - DUFOUR Gilbert à Couverclaz pour la réfection d'une toiture
  - BONNIVARD-ROL Nicolas GAEC des Bleuets à Villarivon pour la reconstruction d'un bâtiment
  - REPONSE MARKETING à Couverclaz pour la création d'une terrasse en remplacement d'un balcon existant

## QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Il est décidé de remettre en location le terrain B 188 au Chef-Lieu, auparavant loué par Mme TOUCHEBOEUF Carole.

Départ de Cédric VEROLLET

- Présentation d'une proposition de solution de téléconsultation médicale (Livi). Le Conseil municipal n'y donne pas de suite favorable pour le moment.
- Communication Fondation du Patrimoine : le Conseil municipal décide de commander une bâche et 1 000 bulletins de dons suivant les visuels validés précédemment, pour un coût total de 249,36€ TTC.

Les Chapelles, le ...05 février 2026.....

Le Maire,  
Paul PELLECUER

  


Secrétaire de séance  
Béatrice BERTHIER

